Nations Unies S/PV.5069



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-neuvième année

5069e séance

Mardi 2 novembre 2004, à 12 h 35
New York

Président :	M. Danforth	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Allemagne	M. Trautwein
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Valle
	Chili	M. Donoso
	Chine	M. Cheng Jingye
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Poirier
	Pakistan	M. Khalid
	Philippines	M. Mercado
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Howe-Jones

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

04-58512 (F)
0458512

La séance est ouverte à 12 h 35.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que le Conseil de sécurité tient aujourd'hui sa première séance du mois de novembre, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. Sir Emyr Jones Parry, Représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois d'octobre 2004. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant mes sincères remerciements à Sir Emyr pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil, le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Guinée-Bissau une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Cabral (Guinée-Bissau) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire la déclaration suivante au nom du Conseil :

> « Le Conseil se déclare profondément préoccupé par les événements qui se sont produits en Guinée-Bissau et qui ont abouti au meurtre, le 6 octobre 2004, du chef d'état-major des forces armées, le général Verissimo Correia Seabra, et du chef des ressources humaines, le colonel Domingos de Barros. Le Conseil condamne dans les termes les plus énergiques le recours à la force pour régler des différends ou des griefs et, conscient de la position de l'Union africaine sur les changements de gouvernement inconstitutionnels, telle qu'énoncée dans la Décision d'Alger de 1999 et la Déclaration de Lomé de 2000, demande aux parties bissau-guinéennes de s'abstenir de tenter de prendre le pouvoir par la force en Guinée-Bissau.
>
> Le Conseil prend acte de la signature d'un mémorandum d'accord à Bissau le 10 octobre 2004 ainsi que de la création d'une commission chargée de suivre l'application de cet accord et il souligne que le Gouvernement de la Guinée-Bissau et les autorités nationales doivent demeurer résolus à promouvoir l'état de droit et à lutter contre l'impunité, notamment lorsqu'ils examinent le moyen de faire appliquer l'accord susmentionné.
>
> Le Conseil demande instamment à tous les partis politiques de continuer à coopérer de bonne foi avec les autorités nationales pour mener à bien l'application de la Charte transitoire avant la tenue des élections présidentielles prévues pour avril 2005.
>
> Le Conseil réaffirme que la paix et la stabilité en Guinée-Bissau revêtent une importance critique pour la paix et la sécurité dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Alors que le Gouvernement de la Guinée-Bissau s'attaque aux problèmes militaires, politiques, institutionnels et économiques qui sont à l'origine de l'instabilité et des troubles politiques récurrents en Guinée-Bissau, le Conseil souligne qu'il est important de se pencher sur les causes profondes de ces problèmes et de leur trouver dans l'immédiat des solutions qui permettent d'améliorer la situation à court terme.
>
> Le Conseil souligne que la communauté internationale doit intervenir d'urgence pour aider le Gouvernement de la Guinée-Bissau à résoudre la crise actuelle, en particulier à renforcer la capacité des autorités légitimes de maintenir la stabilité politique ainsi qu'à trouver des solutions rationnelles aux problèmes les plus pressants et fondamentaux qui se posent au pays, notamment la restructuration des forces armées, le renforcement

de l'État et de ses institutions et la promotion du développement économique et social.

Le Conseil se félicite de l'appui financier que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et ses membres ont déjà apporté à point nommé au Gouvernement de la Guinée-Bissau pour l'aider à payer les arriérés de solde dus au personnel militaire. Le Conseil demande aux donateurs internationaux de contribuer d'urgence au budget du Gouvernement de la Guinée-Bissau pour l'aider à payer les traitements des fonctionnaires et les soldes des soldats et les encourage également à contribuer au Fonds d'urgence pour la gestion économique en Guinée-Bissau, géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le Conseil prend également note avec satisfaction de la visite récente en Guinée-Bissau d'une mission d'enquête de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP).

Le Conseil renouvelle l'appel qu'il a lancé à la communauté internationale pour lui demander de garder confiance dans le processus de consolidation de la démocratie en Guinée-Bissau et de respecter les engagements qu'elle a pris en ce qui concerne le développement dans ce pays, particulièrement en préparant et contribuant activement à la table ronde qui devrait se tenir en décembre à Bruxelles.

Le Conseil réaffirme qu'il appuie pleinement le Représentant du Secrétaire général en Guinée-Bissau et déclare qu'il a l'intention de rechercher des moyens appropriés de renforcer le rôle que le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) joue dans la promotion de la paix et de la sécurité ainsi que dans la coordination des efforts visant le développement économique et social du pays.

Le Conseil prie le Secrétaire général de lui soumettre, dans son prochain rapport sur le BANUGBIS et la situation en Guinée-Bissau, des suggestions quant à la contribution que l'Organisation des Nations Unies pourrait apporter à une intervention internationale et coordonnée visant à assister la Guinée-Bissau. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2004/41.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 43.